



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 43
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 13 JUIN 1980

SIGNATURE D'ACCORDS AVEC HAÏTI:
ASSURANCE-INVESTISSEMENT
ET RADIOAMATEUR

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui qu'un accord relatif à l'assurance-investissement à l'étranger a été signé le 11 juin à Port-au-Prince par Pierre Garceau, ambassadeur du Canada en Haïti et Georges Salomon, secrétaire d'Etat au département des Affaires étrangères et des Cultes. Relié directement au programme d'assurance-investissement à l'étranger administré par la Société d'expansion des exportations (SEE), cet accord vise à favoriser l'essor du commerce et des investissements dans l'intérêt de nos deux pays. L'accord facilitera l'assurance des investissements aux termes du programme de garantie d'investissement de la SEE, programme qui protège les investisseurs canadiens contre la perte de leurs investissements à l'étranger par suite d'aléas politiques dans le pays hôte.

Le Canada a déjà signé 28 accords de cette nature avec des pays d'Asie, d'Afrique, des Antilles, d'Europe et du Pacifique. Des négociations continuent avec 24 autres pays.

Par la même occasion, les parties en présence ont aussi signé un accord réciproque sur l'exploitation des radioamateur. Cette entente permet aux titulaires d'une licence au Canada et en Haïti d'utiliser leur station dans l'autre pays, sous certaines conditions.